

Plage

**Mairie de Thonon-les-Bains**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 22 mars 2021**

**CM20210322-13**

**PLAGE MUNICIPALE**

**Plage Municipale – Tarifs 2021**

Monsieur LAHOTTE, Maire Adjoint en charge des sports, expose :

Il est proposé de fixer les tarifs 2021 de la Plage Municipale comme suit :

<b>ENTRÉES INDIVIDUELLES</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Adulte	4,50 €	4,50 €
Adulte dernière heure	3,00 €	3,00 €
Adulte ouverture partielle de fin de saison (du 06 au 19 sept)	2,30 €	2,30 €
Enfant de 5 à 15 ans	3,50 €	3,50 €
Enfant de 5 à 15 ans dernière heure	2,50 €	2,50 €
Enfant ouverture partielle de fin de saison (du 06 au 19 sept)	1,80 €	1,80 €
Enfant jusqu'à 4 ans révolus (- de 5 ans) *	gratuit	gratuit
Tarif réduit : Personne handicapée et 1 accompagnateur, carte GIA, personne sans emploi*	3,50 €	3,50 €
Pass'Sénior Catégorie 1 et 2	1,00 €	1,00 €
Pass'Sénior Catégorie 3	1,75 €	1,75 €
Pass'Sénior Catégorie 4	3,00 €	3,00 €
Pass'Sénior Catégorie 5	3,50 €	3,50 €
Bon gratuit (récompense) : Permis vélo, OMS et autres	gratuit	gratuit
Entrée et Toboggan à partir de 20h nocturne (Adulte et Enfant)	gratuit	gratuit
Entrée du Dimanche 05 septembre 2021	gratuit	gratuit
Entrée Fête du Nautisme (les deux après-midis du weekend)	gratuit	gratuit
Entrée gratuite restaurant, arrivée entre 11h45 à 13h tous les jours (non nageur)		gratuit

<b>ABONNEMENTS INDIVIDUELS NOMINATIFS (Validité saison)</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Résident de Thonon-les-Bains Comité d'Entreprise*	71,05 €	70,00 €
Non-résident de Thonon-les-Bains	101,50 €	100,00 €
Sénior résident de Thonon-les-Bains (À partir de 70 ans)*	56,85 €	56,00 €
Sénior non-résident de Thonon-les-Bains (À partir de 70 ans)*	81,20 €	80,00 €



## MAIRIE DE THONON-LES-BAINS

### Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

-----  
Séance du 22 mars 2021  
-----

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le seize mars deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROPPi, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Sylvie SETTI, M. Mustapha GOKTEKIN, M. Michel ELLENA, Mme Katia BACON, Mme Deborah VERDIER, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE (à partir de 19h45).

Absents excusés :

M. Richard BAUD, M. René GARCIN, M. Patrick TISSUT, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Mickaël BEAUJARD (jusqu'à 19h45), Mme Mélanie DESFOUGERES, M. Quentin DUVOCELLE.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. Richard BAUD	à	M. Jean-Pierre FAVRAT
M. René GARCIN	à	Mme Emily GROPPi
M. Patrick TISSUT	à	M. Christophe ARMINJON
M. Marc-Antoine GRANDO	à	M. Thomas BARNET
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Madame VERDIER.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le vingt-neuf mars deux mille vingt et un.

<b>CARTE A PRESTATIONS MULTIPLES</b> <b>Validité 2 ans de date à date</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Carte de 10 entrées	36,00 €	36,00 €
Carte de 40 entrées	108,00 €	108,00 €
Carte de 10 Location matériels Cardi'eau Bike, etc.) de 30 minutes résident de Thonon-les-Bains*	40,00 €	40,00 €
Carte de 10 Location matériels (Cardi'eau Bike, etc.) de 30 minutes non-résident de Thonon-les-Bains	56,00 €	56,00 €

<b>PRODUITS DIVERS A L'UNITÉ</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Location à l'heure d'une ligne d'eau (bassin de 25M) - résident de Thonon-les-Bains*	10,15 €	10,30 €
Location à l'heure d'une ligne d'eau (bassin de 25M) - non-résident de Thonon-les-Bains	15,25 €	15,50 €
Location à l'heure d'une ligne d'eau (bassin de 50M) - résident de Thonon-les-Bains*	20,30 €	20,60 €
Location à l'heure d'une ligne d'eau (bassin de 50M) - non-résident de Thonon-les-Bains	25,40 €	25,80 €
Location de matériels (Cardi'eau Bike, etc.) la 1/2 heure résident de Thonon-les-Bains*	5,00 €	5,00 €
Location de matériels (Cardi'eau Bike, etc.) la 1/2 heure non-résident de Thonon-les-Bains	7,00 €	7,00 €
Location de bain de soleil	4,00 €	4,00 €
Location matériel de Ping-Pong - l'heure	2,50 €	2,50 €
Balle Ping-Pong, perdue ou cassée	1,00 €	1,00 €
Location de cabine (saison)	60,90 €	61,00 €
Location de casier (saison)	25,40 €	25,50 €
Location de casier (semaine)	5,00 €	5,00 €
Clé perdue (casier individuel et cabine)	15,25 €	15,50 €
Achat et renouvellement du support pour tous les abonnements	3,00 €	3,00 €
Perte ou dégradation du transpondeur (prestataires et agents)	40,60 €	41,00 €
Forfait post-paiement pour entrée frauduleuse	45,65 €	46,00 €
Attestation de nage et passage de diplôme	2,00 €	2,00 €

<b>TOBOGGAN NAUTIQUE (validité permanente)</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Carte de 2 descentes	1,00 €	1,00 €
Carte de 8 descentes	3,50 €	3,50 €
Carte de 20 descentes	7,00 €	7,00 €

<b>SCOLAIRES - CENTRE DE LOISIRS - ASSOCIATIONS</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Établissements scolaires Primaires (public-privé) de Thonon-les-Bains.	Gratuit	Gratuit
Établissements scolaires Primaires (public-privé) hors Thonon-les-Bains avec enseignement (par élève).	4,05 €	4,10 €
Collèges et Lycées (sans enseignement) de et hors Thonon-les-Bains (par élève).	2,75 €	2,80 €
Centre de loisirs de Thonon-les-Bains.	Gratuit	Gratuit
Associations sportives, culturelles et artistiques de Thonon-les-Bains (stages).	Gratuit	Gratuit
Centre de Loisirs et Associations hors Thonon-les-Bains (par personne)	2,75 €	2,80 €

<b>ÉCOLE DE NATATION - AQUAGYM (Validité saison)</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Stage semaine enfant résident de Thonon-les-Bains* : 5 cours collectifs, entrée comprise + 1 accompagnant (non baigneur) Stage semaine Comité d'Entreprise hors Thonon-les-Bains* : 5 cours collectifs, entrée comprise	50,75 €	51,50 €
Stage semaine enfant résident de Thonon-les-Bains * : 5 cours collectifs, entrée comprise à partir du 3ème enfant + 1 accompagnant (non baigneur) Stage semaine Comité d'Entreprise de Thonon-les-Bains * : 5 cours collectifs, entrée comprise	40,60 €	41,20 €
Stage semaine enfant non résident de Thonon-les-Bains : 5 cours collectifs, entrée comprise + 1 accompagnant (non baigneur)	65,95 €	66,90 €
Stage semaine enfant non résident de Thonon-les-Bains : 5 cours collectifs, entrée comprise à partir du 3ème enfant + 1 accompagnant (non baigneur)	55,85 €	56,70 €
Cours d'Aquagym (ticket à l'unité sur inscription)	6,60 €	6,70 €
Le parent accompagnateur NON Baigneur	Gratuit	Gratuit

<b>ANIMATIONS</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Adulte	5,10 €	5,00 €
Enfant de 5 à 15 ans		3,00€
Enfant jusqu'à 4 ans révolus (- de 5 ans)*	Gratuit	Gratuit

\* Sur présentation de justificatif

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les tarifs ci-dessus, applicables à compter de la date d'ouverture de la Plage Municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*